

DÉLIBÉRATION

N° CS-2020-09

OBJET: SETA – Budget Eau – Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 21
Nombre de membres ayant donné procuration : 3
Date de convocation : 02/03/2020
Date d'affichage : 02/03/2020
Votes contre: 0
Votes pour : 24
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt, le douze mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de MONCLAR D'ARMAGNAC, sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Madame Josette FITTE**

Membres présents : BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc, BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France, DUFFAU Jean-Claude, DULHOSTE Christian (a reçu procuration de PASSARIEU Marie-Ange), DUPOUY Christian, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), LUFLADE Gérard, MARRAST Christian, NALIS Patrick, ORTYL Chantal, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude (a reçu procuration de FEUILLET-GALABERT Patricia).

Membres absents et excusés : AUGRÉ Jean-Michel, FEUILLET-GALABERT Patricia (a donné procuration à VETTOR Claude), FITAN Jacques, PASSARIEU Marie-Ange (a donné procuration à DULHOSTE Christian), REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël).

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|--|------------|---------------------|
| Résultats de l'exercice 2019 | A | - 6 539.01 € |
| Résultat antérieur | B | 677 156.34 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 | A+B | 670 617.33 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | |
|--|----------------|--|
| Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) | C | 613 443.80 € |
| D | | |
| Restes à réaliser | | Solde des restes à réaliser 211 304.14 € |
| Dépenses | Recettes | |
| 789 099.86 € | 1 000 404.00 € | |
| Besoin de financement à la section d'investissement | | E 0.00 € |

Décide d'affecter au budget eau potable du S.E.T.A. pour 2020, les résultats de l'exercice 2019 de la façon suivante :

| | |
|---|---------------------|
| 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de | 0.00 € |
| 2°) (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » | 670 617.33 € |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
La Présidente,
France DUCOS

